

**REPUBLIQUE FRANCAISE****LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
COMMUNE DE GINESTAS**

N° D2023-04-07

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Département  
de l'AUDEArrondissement  
de NARBONNEDomaine :  
FinancesObjet : Financement  
travaux de voirie.  
Montant de l'emprunt  
globalisé

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- absents	3
- exclus	0

Convocation en date  
du : 03 avril 2023Affichage en date  
du : 14 avril 2023Publication de la  
présente en date  
du : 14 avril 2023**CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION  
SOUS-PREFECTURE  
DE NARBONNE LE :  
14 avril 2023****PAR PUBLICATION  
LE : 14 avril 2023****Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

**Présents** : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : M. ROCHETTE Justin, Mmes PRIOLEAU Karine, TROCHON Marjolaine,

**Procurations** : ROCHETTE Justin à HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine à LEDOYEN Anne-Sophie, TROCHON Marjolaine à Eric BLANC

**Secrétaire** : AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat intercommunal de voirie de la Région de Ginestas, Etablissement Public de Coopération intercommunale auquel la commune a délégué sa compétence « voirie ». Le programme de travaux prévus concerne : des travaux de VRD et l'entretien de la voirie intra-muros.

Il informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la commune afin de financer ces travaux. L'emprunt serait de 100 000 €. Le remboursement peut se faire par fiscalisation (recouvrement de l'annuité d'emprunt à travers l'impôt) ou par budgétisation (paiement de l'annuité par la Commune au SIVRG chaque année)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DEMANDE** au Syndicat intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas de réaliser un emprunt de 100 000 € afin de financer les travaux du programme de 2023.

**DECIDE** que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 12 avril 2023  
Georges COMBES  
Maire

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230412-D20230407-DE